

JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

CRITÈRES DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME

DÉLÉGATION DE LA RIVE-SUD



APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'au partenaire régional (Loisir et Sport Montérégie, Rive-Sud) pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Martin Angel : coach.martin.angel@gmail.com

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. LIEU ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC

Thetford Mines, Québec, du 28 au 31 juillet

1.2. DATES IMPORTANTES

Dates importantes		
DATES	DESCRIPTION	ENDROIT
1 ^{er} janvier 2017– 1 ^{er} juillet 2018	Période de réalisation des standards "Espoirs Régionaux" (voir tableau en annexe)	
Samedi 26 mai 2018	Deux finales régionales. Afin d'être admissible à la sélection, vous devez participer à au moins une des finales régionales	Longueuil École Secondaire Gérard-Filion
Mardi 29 mai 2018		Longueuil École Secondaire Gérard-Filion
10 novembre 2017- 1 ^{er} juillet 2018	Période de qualification en vue de la sélection (voir section 3)	
28 juin 2018	Réunion du comité de sélection	
9 juillet 2018	Athlètes sélectionnés: Date limite d'inscription	
8 juillet 2018	Soirée pré-départ	Longueuil Cégep Édouard-Montpetit
27 juillet 2018	Arrivée des délégations à la Finale Provinciale des Jeux du Québec	Thetford Mines, Québec
28 au 31 juillet 2018	Dates de compétition	Thetford Mines, Québec
31 juillet 2018	Retour des délégations	Longueuil

JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

CRITÈRES DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME

1.3. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être membre de la FQA
- Être né en 2001, 2002, 2003 ou 2004;
- Avoir participé à au moins une finale régionale de votre région;
- Durant la période du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} juillet, avoir atteint le standard « Espoir Régional » dans au moins une épreuve où il sera inscrit en vue de la Finale des Jeux du Québec. Voir le tableau en annexe.

1.4. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1^{er} mai 2018.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé en fonction de l'adresse de son domicile, tel que mentionnée sur son bulletin scolaire de l'année en cours. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. »*

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

1.5. SURCLASSEMENT

Autorisé, mais limité à une seule catégorie d'âge. Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2004 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2018.

1.6. ÉPREUVES

Chaque athlète sélectionné peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 110mH (hommes haies 36"), 100mH (femmes haies 30"), 400mH (hommes haies 33" / femmes haies 30"), 2000m steeple (hommes barrières 33" / femmes barrières 30"), 3000m marche, relais 4x100m, relais 4x400m, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (hommes 5kg / femmes 3kg), disque (hommes 1.5kg / femmes 1kg), marteau (hommes 5kg / femmes 3kg), javelot (hommes 700g / femmes 500g), heptathlon (femmes), décathlon (hommes).

JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

1.7 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes maximum, 4 entraîneurs, 1 gérant d'équipe.

1.8 DATE DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional se réunira le 30 mai. Seuls les athlètes sélectionnés par le comité seront contactés.

1.9 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais en vue de la Finale Provinciale restent à être confirmés.

- 1) **Première finale régionale** : L'inscription en vue de la finale du samedi 26 mai est gratuite et sera coordonnée par le RSEQ Montérégie (frais payés via l'institution scolaire de l'athlète. Informations : gduhamel@monteregie.rseq.ca).
- 2) **Deuxième finale régionale**: L'inscription est gratuite et se fera sur place, le mardi 29 mai.

2 OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE

Améliorer notre classement par rapport à l'édition 2016 (2^e rang), afin de terminer au sommet du classement de l'édition 2018

3 PROCESSUS DE SÉLECTION

En vue de la réunion du comité de sélection régional, il y aura un classement prioritaire qui tiendra compte, d'une part, du rang de l'athlète à l'évènement régional de qualification, et d'autre part, de la meilleure performance obtenue lors de la période de qualification.

3.1 SÉLECTION

- 3.1.1 **Aucune sélection automatique**: D'après le classement prioritaire, une sélection est octroyée à l'athlète ayant obtenu une combinaison de position lors de la finale régionale et de performance pendant la période de qualification de (1^{er} janvier 2017 au 1^{er} juillet 2018), et *ayant satisfaits aux exigences énumérées à la section 1.3*
- 3.1.2 Les athlètes qui *ont satisfait aux exigences énumérées à la section 1.3*, seront choisis par la discrétion du comité de sélection. Des exemples des facteurs influençant leurs décisions sont ci-dessous. Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive.
 - Le classement potentiel de l'athlète lors des Jeux du Québec 2016, en se référant à sa meilleure performance obtenue pendant la période de qualification de (1^{er} janvier 2017 au 1^{er} juillet 2018)
 - Sa performance lors des finales régionales

JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

ANNEXE

NORMES DE NIVEAU « ESPOIR RÉGIONAL » ET ÉQUIVALENCES

Juvénile (U18) féminin		Juvénile (U18) masculin	
100m <i>60m</i>	13.8 / 14.05 <i>8.98</i>	100m <i>60m</i>	12.1/12.39 <i>7.93</i>
200m	28.8/29.11	200m	24.8/25.07
400m <i>300m</i>	1:07.9/1:08.12 <i>47.8/48.02</i>	400m <i>300m</i>	56.3/56.50 <i>40.2/40.39</i>
800m <i>600m</i> <i>1000m</i>	2:39.55 <i>1:55.28</i> <i>3:28.61</i>	800m <i>600m</i> <i>1000m</i>	2:13.13 <i>1:35.09</i> <i>2:53.64</i>
1500m <i>1200m</i>	5:30.91 <i>4:14.67</i>	1500m <i>1200m</i>	4:39.50 <i>3:35.24</i>
3000m <i>2000m</i>	12:12.14 <i>7:43.39</i>	3000m <i>2000m</i>	10:15.65 <i>6:30.85</i>
100m haies <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	18.7/18.97 <i>16.1/16.37</i> <i>11.61</i>	100m haies <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	18.0/18.25 <i>16.9/17.15</i> <i>10.32</i>
400m haies <i>200m haies</i>	1:16.3/1:16.51 <i>32.1/32.40</i>	400m haies <i>200m haies</i>	1:05.4/1:05.56 <i>28.4/28.71</i>
2000m steeple <i>1500m steeple</i>	8:21.83 <i>5:41.10</i>	2000m steeple <i>1500m steeple</i>	7:01.81 <i>4:44.19</i>
3000m marche <i>1500m marche</i>	19:54.66 <i>8:50.63</i>	3000m marche <i>1500m marche</i>	18:56.74 <i>8:26.94</i>
Hauteur	1.36m	Hauteur	1.65m
Perche	2.10m	Perche	2.65m
Longueur	4.21m	Longueur	5.16m
Triple saut	8.94m	Triple saut	10.75m
Poids 3kg	8.64m	Poids 5kg <i>Poids 4kg</i>	10.13m <i>11.33m</i>
Disque 1kg	20.79m	Disque 1.5kg <i>Disque 1kg</i>	26.19m <i>32.08m</i>
Marteau 3kg	23.88m	Marteau 5kg <i>Marteau 4kg</i>	28.44m <i>31.80m</i>
Javelot 500g	24.00m	Javelot 700g <i>Javelot 600g</i>	34.80m <i>37.59m</i>
Heptathlon <i>Pentathlon</i>	2703 <i>1978</i>	Décathlon <i>Pentathlon</i>	3620 <i>1922</i>